

FNB D' ACTIONS CANADIENNES CONCENTRÉ BRISTOL GATE
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS
30 JUIN 2023

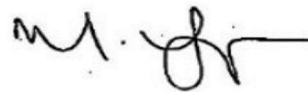
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires ci-joints du FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate (le « FNB ») sont préparés par Bristol Gate Capital Partners Inc., le gestionnaire du FNB, et approuvés par le conseil d'administration de Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate.

Le gestionnaire est responsable de la gestion et du contrôle des affaires courantes du FNB. Le gestionnaire exerce certaines fonctions administratives, notamment le maintien des contrôles à l'égard de l'information financière. Le gestionnaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Le mode de présentation des états financiers est décrit dans les notes annexes.



Richard Hamm
Chef de la direction
Bristol Gate Capital Partners Inc.



Marcus Spain
Chef des finances
Bristol Gate Capital Partners Inc.

Toronto (Ontario)
Le 21 août 2023

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Table des matières

30 juin 2023

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat global	2
États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Annexe intermédiaire du portefeuille	5
Notes annexes	6-14

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

États intermédiaires de la situation financière

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 (non audité)

30 juin
2023

31 décembre
2022

Actif	Note		
Actifs courants			
Trésorerie		84 335 \$	120 913 \$
Dividendes à recevoir		16 100 \$	18 568
Autres débiteurs		2 920 \$	2 654
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	3	9 892 152 \$	10 126 933
Total de l'actif		9 995 507 \$	10 269 068 \$
Passif			
Passifs courants			
Montant à payer au gestionnaire	8	9 699 \$	244
Total du passif		9 699 \$	244 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		9 985 808 \$	10 268 824 \$
Nombre de parts en circulation	4	350 000	400 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		28,53 \$	25,67 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de
Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate



Willard J. L'Heureux, c.r., administrateur



Richard Hamm, chef de la direction

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

États intermédiaires du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

		2023	2022
Produits	Note		
Dividendes		82 255 \$	125 081 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions		1 980	27
Profit (perte) de change sur la trésorerie		(1 125)	1 842
Variation de la juste valeur des placements :			
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements		401 794	510 377
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements		638 893	(2 503 621)
Total des produits		<u>1 123 797</u>	<u>(1 866 294)</u>
Charges			
Honoraires d'audit		24 520	23 308
Frais de gestion	5, 8	38 174	59 531
Frais d'administration		26 715	24 670
Frais payés au comité d'examen indépendant	5	10 622	9 622
Honoraires payés à l'agent des transferts		5 489	5 482
Droits acquittés aux autorités de réglementation		23 371	24 139
Frais juridiques		23 850	31 051
Retenues d'impôt à la source		526	716
Coûts de transaction		318	1 216
Total des charges d'exploitation		<u>153 585</u>	<u>179 735</u>
Charges absorbées par le gestionnaire		<u>111 265</u>	<u>112 503</u>
Charges nettes		<u>42 320</u>	<u>67 232</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>1 081 477 \$</u>	<u>(1 933 526) \$</u>
Nombre moyen de parts en circulation		<u>354 420</u>	<u>616 851</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		<u>3,05 \$</u>	<u>(3,13) \$</u>

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

	2023	2022
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	10 268 824 \$	17 749 002 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 081 477	(1 933 526)
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 371 752	1 260 946
Rachat de parts rachetables	(2 736 245)	(2 575 193)
	(1 364 493)	(1 314 247)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(283 016)	(3 247 773)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	9 985 808 \$	14 501 229 \$

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 081 477 \$	(1 933 526) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	1 125 \$	(1 842) \$
(Profit net) perte nette réalisé à la vente de placements	(401 794) \$	(510 377) \$
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(638 893) \$	2 503 621 \$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	2 468 \$	5 212 \$
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	(266) \$	(1 418) \$
Augmentation (diminution) du montant à payer au gestionnaire	9 455 \$	8 956 \$
Achat de placements	(608 114) \$	(2 111 771) \$
Produit de la vente de placements	524 101 \$	2 058 607 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(30 441) \$	17 462 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Trésorerie tirée des parts rachetables émises	4 880 \$	5 184 \$
Montants payés au titre des parts rachetables rachetées	(9 892) \$	(9 751) \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(5 012) \$	(4 567) \$
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(1 125) \$	1 842 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(36 578) \$	14 737 \$
Trésorerie au début de la période	120 913 \$	140 630 \$
Trésorerie à la fin de la période	84 335 \$	155 367 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	84 197 \$	129 577 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	1 980 \$	27 \$

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Annexe intermédiaire du portefeuille

Exprimé en dollars canadiens

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de la valeur liquidative
Actions				
4 757	Premium Brands Holdings Corp.	456 893 \$	497 249 \$	4,98
7 150	Stella-Jones Inc.	312 177	487 774	4,88
2 726	Thomson Reuters Corp.	338 924	487 574	4,88
5 353	Dollarama	310 064	480 271	4,81
6 856	Alimentation Couche-Tard inc.	319 549	465 728	4,66
10 204	Brookfield Corp., catégorie A	443 200	455 098	4,56
6 856	CCL Industries Inc., catégorie B	393 020	446 463	4,47
1 402	Visa Inc., catégorie A	365 019	440 569	4,41
3 378	Colliers International Group Inc.	521 458	439 140	4,40
21 523	Element Fleet Management Corp.	290 957	434 334	4,35
4 036	Canadian Pacific Kansas City Ltd.	331 223	431 852	4,33
3 946	Toromont Industries Ltd.	342 431	429 443	4,30
7 715	Open Text Corp.	391 840	425 097	4,26
14 182	Groupe TMX Limitée	361 102	422 765	4,23
2 589	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	355 286	415 327	4,16
32 354	InterRent Real Estate Investment Trust	435 781	414 778	4,15
1 793	Zoetis Inc., catégorie A	397 582	408 581	4,09
1 964	Intact Corporation financière	306 366	401 717	4,02
15 378	TELUS Corp.	398 303	396 445	3,97
2 079	Waste Connections Inc.	305 042	393 617	3,94
1 918	FirstService Corp.	325 686	391 310	3,92
12 532	Jamieson Wellness Inc.	433 815	376 085	3,77
10 902	Enghouse Systems Ltd.	455 650	350 935	3,52
		<u>8 591 368</u>	<u>9 892 152</u>	<u>99,06</u>
	Coûts de transaction	<u>(851)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Total des placements	<u>8 590 517 \$</u>	<u>9 892 152</u>	<u>99,06</u>
	Autres actifs, moins les passifs		<u>93 656</u>	<u>0,94</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>9 985 808 \$</u>	<u>100,00</u>

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

1. Constitution du FNB

Le FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate (le « FNB ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Ontario et autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles. Le FNB est constitué aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 février 2018, telle qu'elle peut être modifiée ou mise à jour à l'occasion. Le FNB est géré par Bristol Gate Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Le siège social du FNB est situé au 45 St. Clair Avenue West, Suite 601, Toronto (Ontario) M4V 1K9. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») et d'administrateur (l'« administrateur ») du FNB, et Bristol Gate Capital Partners Inc. agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire »). Le FNB a commencé ses activités le 15 février 2018. Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 21 août 2023.

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens. Un nombre illimité de parts peut être émis.

L'objectif de placement fondamental du FNB est de générer la croissance à long terme du revenu et du capital en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés canadiennes qui versent un dividende. Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB investit dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes choisis principalement parmi les titres de l'indice composé S&P/TSX.

Déclaration de conformité et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (collectivement, les « normes IFRS »), telles

qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. Les présents états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, sauf en ce qui a trait aux placements évalués à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables

a) Classement et évaluation des instruments financiers

Les catégories de classement et d'évaluation selon IFRS 9, *Instruments financiers*, sont les suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Afin de déterminer la catégorie de classement et d'évaluation adéquate, IFRS 9 exige d'une entité qu'elle tienne compte du modèle économique suivi pour la gestion des instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels liés aux instruments financiers. Dans le cadre du modèle économique du FNB, les actifs financiers sont gérés dans le but de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Les décisions sont prises en fonction de la juste valeur des actifs, et ces derniers sont gérés de manière à réaliser cette juste valeur. Le modèle économique cadre avec la catégorie de classement et d'évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les titres de créance sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, car selon son modèle économique, le FNB ne prévoit pas détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du FNB, mais plutôt accessoire.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate**Notes annexes***Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)*

Les autres débiteurs sont détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ils devraient générer des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal. Par conséquent, le FNB évalue les autres débiteurs au coût amorti en vertu d'IFRS 9. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

b) Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues est utilisé pour déterminer la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes sur les produits à recevoir et autres débiteurs à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit de ses créances, le FNB a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

c) Comptabilisation

Les instruments financiers du FNB comprennent des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, de la trésorerie, des dividendes à recevoir, d'autres débiteurs et un montant à payer au gestionnaire. Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir

les flux de trésorerie connexes a expiré, ou lorsque le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété.

Le FNB comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, plus les coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. L'obligation du FNB relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat. Les méthodes comptables utilisées par le FNB pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le dernier cours de marché n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur.

d) Compensation

Lorsque les montants constatés sont assujettis à un droit de compensation juridiquement exécutoire et que l'intention est soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière. Dans le cours normal des activités, le FNB peut conclure des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins la compensation des montants liés dans certains cas, comme une faillite ou la résiliation de contrats. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate**Notes annexes***Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)***e) Évaluation à la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables et les dérivés cotés en bourse) est fondée sur les cours de clôture à la date de clôture. Le FNB utilise les cours de clôture des actifs et des passifs financiers lorsqu'ils sont compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances précis.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme les dérivés négociés sur le marché hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le FNB peut utiliser diverses méthodes et formule des hypothèses fondées sur les conditions de marché existantes à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à d'autres instruments qui sont quasi identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables.

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements à la juste valeur par le biais du résultat net se rapproche grandement de leur valeur comptable, en raison de leurs échéances à court terme.

Se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements sur les évaluations à la juste valeur du FNB.

f) Conversion des devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change réalisés et latents liés à la trésorerie sont présentés au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » des états du résultat global. Les profits (pertes) réalisés liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements », et les profits (pertes) latents liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » des états du résultat global.

g) Valeur liquidative par part

Les parts du FNB sont évaluées à la valeur liquidative par part à 16 h (heure de Toronto) chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation correspond à tout jour au cours duquel la TSX est ouverte ou à tout autre jour que le fiduciaire peut déterminer de temps à autre. La valeur liquidative par part est établie en divisant la juste valeur totale de la valeur liquidative de la série de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation, compte non tenu des rachats ou des souscriptions de parts effectués au cours de cette journée.

h) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en vertu de la comptabilité d'engagement. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont passés en charges et sont inclus au poste « Coûts de transaction » des états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission et à la vente d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les coûts de transaction intégrés dans le coût du portefeuille de placement au 30 juin 2023 sont présentés dans l'annexe du portefeuille.

j) Trésorerie

La trésorerie comprend des dépôts à court terme auprès d'institutions financières.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation par série au cours de la période.

l) Imposition

Le FNB constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du FNB aux fins de l'impôt et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période donnée doivent être distribués aux porteurs de parts, de sorte que le FNB ne doit payer aucun impôt sur le résultat, et la distribution sera automatiquement réinvestie en parts additionnelles. Par conséquent, le FNB ne comptabilise aucun impôt sur le

résultat. Ainsi, l'économie d'impôt au titre des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas présentée dans les états de la situation financière à titre d'actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2022, le FNB disposait de pertes en capital non utilisées de néant. Le FNB est actuellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur les revenus de placements et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans les états du résultat global.

m) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Le FNB a déterminé qu'aucune nouvelle norme IFRS qui était publiée mais n'était pas encore entrée en vigueur n'avait d'incidence significative sur les états financiers du FNB.

n) Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des éventualités, ainsi que les montants présentés au titre du revenu de placement et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les jugements comptables déterminants retenus pour la préparation des états financiers comprennent le classement des actifs et des passifs financiers présenté à la note 2 a) ainsi que le classement des parts en circulation à titre de passifs financiers présenté à la note 4.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

3. Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du FNB évalués à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie des justes valeurs. Le FNB a établi une hiérarchie des justes valeurs qui place en ordre de priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Le plus haut niveau de cette hiérarchie correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (évaluation de niveau 1), et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrée non observables (évaluations de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Données d'entrée qui reflètent les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données d'entrée sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas observables. Il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché. Le choix des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Aucun transfert entre les niveaux de cette hiérarchie n'a eu lieu au cours de la période close le 30 juin 2023 et de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le FNB a pour politique de comptabiliser les transferts entre les niveaux 1 et 2 en fonction de la valeur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et les transferts dans le niveau 3 ou hors de celui-ci en fonction de la valeur à la date des transferts.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Valeur totale des titres classés au niveau 1	9 892 152 \$	10 126 933 \$

Aucun titre n'était classé dans le niveau 2 ou le niveau 3 au 30 juin 2023 ou au 31 décembre 2022.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des autres débiteurs et du montant à payer au gestionnaire se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

4. Parts rachetables

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts à la bourse à la date de prise d'effet du rachat, jusqu'à concurrence d'un prix de rachat maximal de la valeur liquidative par part applicable.

Les parts rachetables du FNB satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers en vertu d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en raison de l'obligation du FNB de distribuer le bénéfice net et les gains en capital aux porteurs de parts.

Les transactions portant sur les parts du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 sont les suivantes :

	2023	2022
Parts en circulation au début de la période	400 000	650 000
Parts en \$ CA émises au cours de la période	50 000	50 000
Parts en \$ CA rachetées au cours de la période	(100 000)	(100 000)
Parts en circulation à la fin de la période	350 000	600 000

5. Charges

Les charges d'exploitation applicables que doit payer le FNB, le cas échéant, comprennent les frais de gestion; les coûts de transaction; les coûts afférents au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires adoptées après la date de création du FNB; les honoraires payables au dépositaire, à l'agent chargé de la tenue des registres et

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

agent des transferts, à l'administrateur du FNB, à l'auditeur et aux autres fournisseurs de services dont les services sont retenus par le gestionnaire; toutes les autres charges d'exploitation; les taxes sur les produits et services ou taxes de vente harmonisées sur ces frais et les impôts sur le revenu, retenues d'impôt ou autres taxes et impôts.

a) Frais de gestion

Les frais de gestion du FNB, majorés des taxes applicables, sont versés au gestionnaire selon le taux annuel de 0,70 % de la valeur liquidative du FNB. Ces frais de gestion sont calculés et s'accumulent tous les jours et sont payés chaque mois à la dernière date d'évaluation ou à une date que le gestionnaire pourrait déterminer.

b) Frais à payer au comité d'examen indépendant (« CEI »)

Chaque membre du CEI reçoit du FNB une provision annuelle de 1 000 \$ pour siéger au CEI. Le président du CEI reçoit 500 \$ par réunion à laquelle il assiste. Les autres membres du CEI reçoivent 250 \$ par réunion à laquelle ils assistent.

Le gestionnaire a autorisé le CEI à retenir les services d'Independent Review Inc. Au coût annuel de 7 500 \$, majoré de la TVH et d'honoraires additionnels de 375 \$ majorés des taxes applicables pour chaque réunion obligatoire au-delà de quatre réunions par année. De plus, une charge additionnelle de 2 560 \$ (30 juin 2022 – 2 560 \$) a été engagée relativement aux primes d'assurance annuelles liées au CEI.

6. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation sont considérées comme le capital du FNB. Le gestionnaire gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement du FNB. Le FNB n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital imposée de l'extérieur à l'égard de la souscription de parts, à l'exception de certaines exigences de souscriptions minimales.

7. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le FNB est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris l'autre risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Ces risques, ainsi que les pratiques du FNB en matière de gestion des risques, sont décrits ci-dessous.

Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les possibles effets défavorables de ces risques sur le rendement du FNB en surveillant quotidiennement les positions du FNB et les événements survenus sur le marché. Le gestionnaire maintient en outre une structure de gouvernance qui supervise les activités de placement du FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement énoncée du FNB, les directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de variations des prix du marché. Les placements du FNB sont exposés aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux marchés de capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le FNB est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire atténue ce risque grâce au choix judicieux de titres à l'intérieur de limites précises, et au moyen de la diversification des placements du FNB. Le gestionnaire surveille chaque jour les positions globales de marché du FNB.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les expositions globales au marché étaient les suivantes :

	30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif net	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif net
Placements	9 892 152 \$	99,06 %	10 126 933 \$	98,62 %
Exposition totale au marché	9 892 152 \$	99,06 %	10 126 933 \$	98,62 %

Si les cours des titres sur les bourses auxquelles ces titres sont inscrits avaient augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2023, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 989 215 \$ (9,91 % de l'actif net) (31 décembre 2022 – 1 012 693 \$ ou 9,86 % de l'actif net). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du FNB fluctue en fonction des variations des taux de change. Les actions sur les marchés étrangers sont exposées au risque de change, puisque les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du FNB au moment de déterminer la juste valeur.

Le FNB détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie et des placements en actions, qui sont libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Le FNB est donc exposé au risque de change, puisque la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies fluctue en raison des variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB au risque de change.

	30 juin 2023		31 décembre 2022	
Monnaie	Exposition au risque de change	Pourcentage du total de l'actif net	Exposition au risque de change	Pourcentage du total de l'actif net
Dollar américain	902 110	9,03 %	909 991	8,86 %

Au 30 juin 2023, si le taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles le FNB est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 45 105 \$ (31 décembre 2022 – 45 500 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Conformément à la politique du FNB, le gestionnaire surveille les positions en devises dans le cadre de la constitution générale du portefeuille, mais il ne les gère pas activement, et il ne couvre pas les monnaies.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se présente lorsque les variations des taux d'intérêt pourraient influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le FNB investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La plupart des actifs et des passifs financiers du FNB ne portaient pas intérêt au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. Par conséquent, le FNB n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le FNB. La totalité des transactions concernant des titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de crédit lié aux débiteurs connexes est considéré comme limité, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception par le courtier du paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des deux parties manque à ses obligations.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne détenait aucun placement dans des instruments de créance ou des dérivés; par conséquent, le risque de crédit est considéré comme minime.

e) Risque de liquidité

Le respect des exigences quotidiennes en matière de rachats et de charges constitue la principale exposition du FNB au risque de liquidité. Le gestionnaire du FNB assure le suivi régulier des besoins en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la plus grande partie des actifs du FNB dans des placements qui peuvent être négociés sur un marché actif et peuvent être vendus facilement. En outre, le FNB conserve suffisamment de trésorerie pour maintenir sa liquidité. Les placements du FNB sont considérés comme facilement réalisables et très liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du FNB est considéré comme minimal.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, il était prévu que les passifs du FNB seraient réglés dans un délai de 90 jours.

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Les placements liquides du FNB sont considérés comme étant supérieurs aux exigences normales en matière de rachat.

f) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des expositions dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région géographique, d'un type de produit, d'un secteur ou d'un type de contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du risque de concentration du FNB par classement sectoriel.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Portefeuille par classement sectoriel	Pourcentage du total de l'actif net	Pourcentage du total de l'actif net
Produits industriels	21,61	22,29
Services financiers	21,57	17,61
Produits de consommation courante	13,41	12,77
Immobilier	12,47	10,69
Matières	9,35	9,73
Technologie de l'information	7,78	13,52
Produits de consommation discrétionnaire	4,81	4,73
Soins de santé	4,09	3,90
Services de communications	3,97	3,38
Autres actifs, moins les passifs	0,94	1,38
Total	100,00	100,00

8. Parties liées

a) Frais de gestion

Les activités de placement du FNB sont gérées par Bristol Gate Capital Partners Inc. Les frais de gestion pour la période close le 30 juin 2023 se sont établis à 38 174 \$, incluant la TVH (30 juin 2022 – 59 531 \$).

FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2023 (non audité)

b) Montant à payer au gestionnaire

Au cours de la période, le gestionnaire a versé des avances relatives à diverses charges pour le compte du FNB. Au 30 juin 2023, le montant à payer au gestionnaire inclut une somme de 3 222 \$ (31 décembre 2022 – 21 \$) liée à ces avances. Le montant à payer au gestionnaire au 30 juin 2023 inclut également des frais de gestion de 6 477 \$ (31 décembre 2022 – 223 \$).

c) Transactions portant sur les parts entre parties liées

Dans le cours normal des activités, les dirigeants, les administrateurs et les entités liées du gestionnaire investissent à l'occasion dans des parts du FNB au même titre que les investisseurs sans lien de dépendance. Au 30 juin 2023, le gestionnaire, y compris les dirigeants, les administrateurs et les entités liées, détenait 31 526 parts du FNB (31 décembre 2022 – 32 585 parts).

9. Événements postérieurs à la date des états de la situation financière

Le gestionnaire a évalué les événements postérieurs à la date de clôture dans la préparation des états financiers du FNB et a établi que, à l'exception des éléments fournis aux présentes, aucun événement n'est survenu qui devrait être comptabilisé ou présenté dans les états financiers annuels.

10. Examen par les auditeurs

Ces états financiers intermédiaires au 30 juin 2023 n'ont pas été examinés par les auditeurs du fonds.